

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0087862.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LA FERME DU PETIT MONT Adresse 746 ROUTE DE LA COTE 74470 Bellevaux Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 05 janvier 2026 15:51:18 +01 (CET) Lieu Annecy-le-Vieux (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 31/12/2025 au 31/12/2026			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Prairie permanente	Biologique
	Bois patures et parcours ligneux (SPL)	Biologique
	Autres fruits à pépins (2 pommiers, 2 cognassiers, poirier)	Biologique
	Autres fruits à noyau (4 pruniers et 1 cerisier)	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Rose)	Biologique
	Framboises	Biologique
	Cassis	Biologique
	Fraises	Biologique
	Rhubarbe	Biologique
	Melisse	Biologique
	Menthe	Biologique
	Lavande	Biologique
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Myrtille, mures, pissenlit, sureau (baies et fleurs), pousse d'épicea, marjolaine, ail des ours, reine des prés, orties, romarin)	Biologique
	Jachère	Biologique
	Caprins - Chevres	Biologique
	Caprins - Autres caprins (Chevrettes de renouvellement 2025)	Biologique
	Caprins - Autres caprins (Cabris 2024)	Biologique
	Caprins - Bouc	Biologique
	Caprins - Lait de chèvre, brut	Biologique
	Oeufs - Poules pondeuses	Biologique
	Oeufs - Poulettes	Biologique
	Oeufs - Oeufs de poule, en coquille, frais	Biologique
	Confiture de lait de chèvre : nature, chocolat	Biologique
	Chevrotin AOP	Biologique
	Bleu de chèvre	Biologique
	Fondant de chèvre	Biologique
	Fromages lactiques frais (nature et aromatisés)	Biologique
	Fromages blancs de chèvre	Biologique
	Serac de chèvre	Biologique
	Timont	Biologique
	Tomme de chèvre	Biologique
Tarti chèvre	Biologique	
Raclette de chèvre	Biologique	
Yaourts aux fruits	Biologique	
Yaourts nature	Biologique	
Flan caramel, chocolat, reine des prés, vanille, sureau	Biologique	
Crème dessert vanille, chocolat, caramel, poire-chocolat	Biologique	
Confitures : Rhubarbe, myrtille, coing, cerise, pomme, pomme-prunes, poire-prune, framboise, fruits rouges, mure, fraise, pissenlit, sureau, rhubarbe-caramel, rhubarbe-framboise, rhubarbe-cassis	Biologique	
Gélees : Coing, pomme, framboise, lavande, mure, reine des prés, rose, romarin, rhubarbe, myrtille, pissenlit, sureau, poire, prune, fraise, cassis	Biologique	
Sirops	Biologique	
Boutons d'ail des ours au vinaigre	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf
	II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ